



courriel : contact@mutuelle-epc.com

Chère adhérente, Cher adhérent,

En cette fin d'année, nous sommes heureux de vous faire parvenir notre **brochure 2021**.

Par envoi séparé, vous sont également adressés, pour vous et vos ayants droit, **votre nouvelle carte mutualiste** (carte de tiers-payant) et **votre échancier de règlement** (appel de cotisations).

L'année 2020 s'est révélée délicate car les risques pour notre santé ont été permanents depuis le mois de mars. Nous espérons que vous et vos proches avez bien traversé cette période pendant laquelle **votre Mutuelle est restée mobilisée et soucieuse du meilleur service à vous apporter**.

Que nous réserve maintenant 2021 ?

En ce qui concerne l'évolution de votre couverture santé, voici les principaux éléments, que vous pourrez retrouver également sur notre site internet actualisé en continu **www.mutuelle-epc.com**.

DES COTISATIONS MAITRISEES > UNE AUGMENTATION TRÈS MODÉRÉE

Une augmentation, de l'ordre 1% en moyenne, a dû être appliquée sur toutes les tranches d'âge des contrats **Noir/ Blanc et Plus Couleur**, pour réduire l'impact, sur nos résultats, de la contribution Covid gouvernementale, de l'augmentation générale des dépenses de santé et des améliorations de garanties dont vous allez bénéficier en parallèle à la **mise en place du 100 % Santé**.

UNE OFFRE DE GARANTIES > ALIGNÉE SUR LA RÉGLEMENTATION MAIS EN ÉVOLUTION SELON LES BESOINS DE NOS ADHÉRENTS

Dans le cadre du dispositif «**100 % Santé**» développé sur les postes Dentaire, Optique et Audiologie, dont la mise en place a commencé en 2019, l'année 2021 verra le déploiement de **la dernière phase portant sur les aides auditives et un complément sur les prothèses dentaires**. Dans le même temps, certaines lignes de notre grille de **garanties ont été réévaluées, par exemple la nuitée d'hospitalisation, le forfait cure thermale...** (voir détail dans le flyer joint).

RAPPORT COTISATIONS / PRESTATIONS > TOUJOURS TRÈS CONCURRENTIEL

Légalement, nous sommes tenus de porter à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Nos **frais de gestion**, notamment grâce au pilotage de l'EPC par une équipe d'élus bénévoles et dévoués, s'élèvent à hauteur de **9 %**.
- Le **taux de redistribution** à nos adhérents des cotisations encaissées, sous forme de prestations (remboursements des dépenses de santé en complément du régime général), s'élève à **89 %**.
- **Ces pourcentages nous placent avantagusement sur le marché de la complémentaire santé.**

Chère adhérente, Cher adhérent,

Le Conseil d'administration de l'EPC vous remercie de votre fidélité, reste à votre écoute et engagé à vos côtés pour la préservation de vos intérêts mutualistes et vous souhaite vivement une année 2021 clémente, porteuse d'espoir et de projets d'avenir.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le 1^{er} décembre 2020

La Présidente, Danièle LE NOUYS

2021



Une mutuelle solidaire depuis 1934

ouverte à tous et pour toute la vie

Les 5 bonnes nouvelles de la Mutuelle !



1 Parrainage : cette année encore, merci aux parrains !

- **Notre meilleure pub, c'est vous** qui la faites grâce au bouche à oreille et à votre **message de confiance et de satisfaction** envers votre Mutuelle.
- Pensez à parrainer vos **amis, artisans, commerçants, travailleurs non salariés, et autres retraités** dont le budget devient serré.

Nota bene : le bulletin de parrainage est disponible sur le site, et joint à ce courrier.

N'oubliez pas : si vous cumulez **5 parrainages**, vous bénéficierez, en plus de vos chèques cadeaux, **d'un mois de cotisation offert par virement !**

2 Garanties / prestations offertes par l'EPC : performantes et en constante amélioration

Voir notre brochure claire et lisible grâce à son format et à ses exemples concrets.

Pour l'année 2021

➤ **100 % Santé ou reste à charge 0** : complété cette année **par les aides auditives en plus de l'optique et du dentaire**. (Seront appliqués selon le programme gouvernemental, mais notre Mutuelle n'est pas impactée par ces mesures, les garanties offertes sont très confortables en comparaison des directives gouvernementales.

- **Augmentation de la participation de la Mutuelle EPC pour le forfait hospitalier**, de 60 à **65 €** pour les deux contrats.
- **Autres améliorations de garanties** :
 - Ostéopathie > augmentation du nombre de séances (voir brochure)
 - Cures Thermales > augmentation du forfait à 150 €
 - Pédicurie et Podologie > augmentation à 20 € par séance
- Pour les TNS, **un justificatif fiscal est fourni** sur simple demande.



3 Bonne nouvelle pour vos cotisations : tarifs attractifs et transparents

Légère hausse en 2021 maîtrisée malgré la contribution COVID 19

- **89 % des cotisations sont reversés aux adhérents.**
- **9 % de frais de gestion uniquement.**



Notre conseil : pour les adhérents sans prélèvement mensuel, la **fiche SEPA** (sur le site) permet de choisir cette formule de paiement entièrement sécurisée et d'une gestion plus économique.

4 L'EPC est une VRAIE Mutuelle qui accepte les comparaisons

- **Bien placée** par rapport à la concurrence en Complémentaire santé.
- **Bien gérée** par un Conseil d'administration composé de bénévoles, avec des **résultats excellents**.
- **Objectifs centrés sur la santé des adhérents** avec une protection complète et de qualité pour tous.
- **Cotisations et garanties mutualisées et solidaires** sur les 2 types de contrats et toutes les tranches d'âge.
- **Mutuelle labellisée pour les agents territoriaux**.

5 Un site internet en évolution permanente

- Un **site ouvert et transparent**, enrichi en continu pour vous procurer une information utile.
- **Accès à vos remboursements** grâce aux liens vers Ameli (Sécurité Sociale) et CEL (Compte En Ligne).
- **Accès à tous les documents :**
 - // **cotisations**
 - // **garanties**, claires et détaillées
 - // **documents d'adhésion** : bulletin d'adhésion, bulletin de parrainage, livret de l'adhérent, prélèvement SEPA, modèle de lettre de résiliation, fiches renseignements (IPID)
 - // **informations utiles actualisées en permanence**, pour vous aider à comprendre vos remboursements et connaître votre reste à charge (lien SS).

N'oubliez pas : pour une réponse plus rapide, préférez vos échanges avec la Mutuelle via le CEL (Compte En Ligne).

Notre conseil : avec un devis clair de vos professionnels de santé (chirurgiens, anesthésistes, spécialistes etc...) **précisant les nomenclatures des actes**, vous pouvez, sur notre site, connaître à l'avance le montant de vos remboursements. **Demandez les offres 100% Santé avant de prendre une décision !**

Incitez vos amis à consulter notre site pour avoir toutes les informations, leur permettant d'adhérer facilement.

Dans cet envoi, vous disposez :

- De la brochure 2021 avec les informations **sur le 100 % Santé**
- D'un bulletin et du règlement de l'opération parrainage
- Du courrier de notre Présidente

*C'est le comportement
raisonnable et responsable de nos adhérents
qui fait notre performance*



Le 100% santé, c'est quoi ?

Le 100% santé est un dispositif facilitant l'accès de tous à des soins de qualité dans 3 domaines : l'optique, le dentaire et l'audiologie. Cela est rendu possible grâce à la prise en charge complète des dépenses par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé.

Toutes les autres dépenses de santé hors optique, dentaire et audiologie (soins et équipements) ne sont cependant **pas concernés par cette nouvelle réforme**.



Les soins de ces 3 domaines sont pris en charge à 100%



Pour bénéficier du 100% santé, vous devez être titulaire d'un **contrat responsable** et choisir des soins et équipements éligibles à cette réforme.

→ Un **contrat responsable** désigne une complémentaire santé favorisant l'application du parcours de soins coordonnés et respectant un cahier des charges qui comprend des garanties minimales ainsi que des plafonds de couverture pour certains postes de soins.

En quoi cela consiste ?

Différentes dispositions sont mises en place :



Les professionnels de santé sont soumis à des **prix limites de vente** pour l'optique et l'audiologie et à des **honoraires limites de facturation** pour le dentaire.



Des paniers de soins et équipements respectant les prix limites de vente et les honoraires limites de facturation sont définis.



La **base de remboursement de la Sécurité sociale est augmentée** sur certaines prestations.



La complémentaire santé **augmente ses remboursements**.



Bon à savoir

Chacun est libre de recourir à des soins et équipement hors panier de soins 100% santé !

Dans ce cas, une partie des frais restera à votre charge, en fonction des garanties établies par votre contrat.



2019 >  > 2021

À quand la mise en place du 100% santé ?

Le 100% santé est déjà en place depuis son déploiement en 2019.

Cependant, il faudra attendre le **1^{er} janvier 2021** pour qu'il soit totalement effectif.



Comment ça marche ?

Sur le devis remis par votre professionnel de santé doit figurer **au moins une offre relevant du panier 100% santé** (qui prévoit le remboursement intégral des frais si vous avez un contrat "responsable").

Au niveau dentaire, cette information est valable uniquement s'il existe dans le panier 100% santé des équivalents thérapeutiques aux actes proposés.

Quelles prestations sont prises en charge en 2021 ?



Dentaire

Honoraires limites de facturation des prothèses comprises dans le panier 100% santé



INCISIVES

Bridges céramo-métalliques :
1 170 €



INCISIVES, CANINES ET 1^{ÈRES} PRÉMO LAIRES

Couronnes céramique monolithiques et céramo-métalliques :
500 €



INCISIVES, CANINES ET PRÉMO LAIRES

Couronnes céramique monolithiques zircone :
440 €



TOUTES LES DENTS

Couronnes métalliques : 290 €
Inlay-core : 175 €
Couronnes transitoires : 60 €
Bridges métalliques : 870 €
Prothèses amovibles à base de résine : 2 300 €



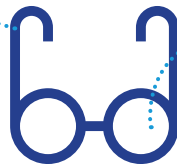
Optique

En optique, le panier inclut

Monture

Pour les adultes : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de 30 €

Pour les enfants de moins de 6 ans : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de 50 €



Verres

Performants et esthétiques : anti-reflets, anti-rayures, amincis (classe A) et traitant toutes les corrections visuelles.

De 32, 50 € à 170 € en fonction de la correction.

→ Chaque opticien est libre de définir les montures faisant partie du 100% santé, afin de proposer un choix plus large de modèles.



Les équipements sont **totale ment composés par les assurés** : vous pouvez donc choisir des montures 100% santé ainsi que des verres dont le prix est fixé librement par l'opticien et inversement.



La prise en charge est renouvelable :

- Tous les **deux ans** pour les adultes et enfants de 16 ans ou plus.
- Tous **les ans** pour les enfants de moins de 16 ans.
- Tous **les ans voire six mois** pour 1 an les enfants de moins de 6 ans.

En cas d'évolution de la vue ou de pathologie spécifique, des dérogations sont possibles.



Audiologie

En audiologie, le panier inclut



Tous les types d'aides auditives : contour d'oreille classique, contour d'oreille à écouteur déporté et intra-auriculaires.



12 canaux de réglage afin d'assurer une adéquation de la correction au trouble auditif (ou dispositif de qualité équivalente).



Prix limite de vente en 2021 :



- de 20 ans
1 400 €



+ de 20 ans
950 €

Depuis 2019, la Sécurité sociale a diminué les prix limites de vente des audioprothèses incluses dans le panier de soins 100% santé.

Au moins trois des options suivantes :

- système anti-acouphène ;
- connectivité sans fil ;
- réducteur de bruit du vent ;
- synchronisation binaurale ;
- directivité microphonique adaptative ;
- bande passante ≥ 6 000 Hz ;
- fonction apprentissage de sonie ;
- dispositif anti-réverbération.



Les +



- 30 jours minimum d'essai
- Quatre ans de garantie
- Suivi deux fois par an minimum
- Prise en charge renouvelable tous les quatre ans